Nations Unies A/64/673/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 148 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. *Paragraphe 8*

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

8. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 fait apparaître une hausse de 0,2 % par rapport à l'exercice 2009/10, qui s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'augmentation des dépenses liées à la location et à l'exploitation d'aéronefs, due à une hausse des tarifs contractuels; et b) les frais liés au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration destiné à appuyer la réinsertion des anciens membres de groupes armés, des jeunes en danger, des anciens combattants et des anciens miliciens. Les facteurs suivants annulent en partie cette augmentation des dépenses : a) la diminution des dépenses liées au personnel militaire, les effectifs déployés ayant été ramenés de 8 115 à 7 450 en application de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité; b) la diminution des dépenses liées au personnel civil, du fait du projet de réduire le nombre de postes soumis à recrutement international et de Volontaires des Nations Unies; et c) la diminution des dépenses liées au matériel informatique, le remplacement d'une grande partie de ce matériel devant intervenir pendant l'exercice budgétaire 2009/10.

2. *Paragraphe 63*

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

63. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction nette proposée du nombre de postes de Volontaire des Nations Unies (moins 125), partiellement compensée par la hausse des montants demandés au titre de

Merci de recycler

l'indemnité de subsistance, de la prime d'installation et du remboursement des frais de préparation au départ et de rapatriement dont bénéficient les Volontaires.

3. *Annexe II*

[Sans objet en français.]